



**RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

RAPPORT DU JURY – SESSION 2019

CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE Discipline Non Linguistique

allemand – anglais – espagnol – italien – portugais

La certification est un examen organisé au plan académique. Elle s'adresse aux enseignants du second degré qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner leur discipline non linguistique en langue étrangère. Le nombre croissant de candidats illustre l'intérêt que manifestent les enseignants pour faire valider leurs compétences dans une perspective d'ouverture à l'international.

I : Rappel de la structure et des modalités de l'examen :

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum.

L'exposé :

L'exposé du candidat prend appui sur sa formation universitaire ou professionnelle. Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien :

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes et les principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire. Il doit permettre également au jury d'estimer les capacités du candidat à concevoir et à s'impliquer dans la mise en œuvre d'un cours de discipline non linguistique en langue vivante étrangère.

Le jury dispose du rapport rédigé par le candidat pour son inscription.

L'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve, notée sur 20, sont déclarés admis.

II : Statistiques session 2019 - nombres et répartition des candidats

candidats inscrits - 2019

2019 - DNL	allemand	anglais	espagnol	italien	portugais	TOTAL
Histoire-Géographie	3	20	5		1	29
Mathématiques		12	5	1		18
Physique chimie		8				8
SVT		6				6
EPS		9		1		10
Philosophie		1				1
Eco-gestion		2				2
Education Musicale		1	1			2
Hotellerie Restauration		2				2
SI		1				1
SES		1	1			2
PLP Eco Gestion		5		1		6
PLP Maths Physiques		2				2
PLP génie Mécanique		1				1
PLP HG	1					1
TOTAL	4	71	12	3	1	91

candidats reçus - 2019

disciplines et LV des candidats	allemand	anglais	espagnol	italien	portugais	TOTAL
Histoire-Géographie	1	10	2			13
Mathématiques		4	2			6
Physique chimie		3				3
SVT		4				4
EPS		3				3
Philosophie		1				1
Economie - Gestion		1				1
Education Musicale						
Hôtellerie Service et Communication		1				1
SI						
SES		1				1
PLP Economie Gestion		3		1		4
PLP Maths Physiques		1				1
PLP Génie Thermique		1				1
PLP Lettres Histoire - Géographie	1					1
TOTAL	2	33	4	1		40

III : Critères d'évaluation :

Le BO n°39 du 28 octobre 2004 (« Attribution d'une certification complémentaire ») rappelle les compétences du professeur de DNL, à savoir :

La connaissance du cadre institutionnel, les principaux textes réglementaires :

Les candidats doivent être en mesure d'expliquer clairement le fonctionnement d'une Section Européenne. Le dispositif « DNL hors Section Européenne » doit également être connu (voir textes en annexe). La possibilité offerte aux enseignants d'enseigner en partie leur discipline en langue étrangère même en dehors d'une section européenne peut donner lieu à une évaluation prise en compte dans l'examen et mentionnée sur le diplôme du baccalauréat.

La maîtrise de la langue étrangère (maniement de la langue courante, maîtrise du langage de la classe et du vocabulaire de la discipline) :

Une certaine spontanéité est attendue afin de permettre au jury d'évaluer la qualité de l'expression orale du candidat.

La maîtrise de la biculturalité :

Le travail sur les ressources authentiques, issues du ou des pays concernés, la mise en perspective de différents faits culturels, l'ancrage culturel du cours de DNL, le travail sur la notion de point de vue, sont autant de points évalués lors de l'entretien.

La capacité à concevoir un projet d'échange dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

L'obtention de la certification complémentaire DNL est évidemment soumise à une bonne qualité d'expression mais le seul niveau de langue ne peut suffire. La réflexion pédagogique et didactique du professeur est également évaluée.

IV : Constats et attentes du jury :

Le rapport, en amont de l'évaluation :

L'avis rectoral précise que la longueur du rapport ne doit pas excéder 5 pages. Le jury a apprécié pour sa part la fluidité et la concision dont certains candidats ont su faire preuve. Il insiste sur l'importance de recourir à une langue claire et précise ; les termes techniques utilisés doivent être maîtrisés et mis au service de la réflexion didactique. Le candidat doit être capable de les définir le cas échéant.

Il est inutile, et même contre-productif, de recopier les textes officiels, ou encore d'insérer des annexes qui ne reflètent pas la réflexion personnelle du candidat. De manière générale, les meilleurs dossiers sont ceux qui présentent des expérimentations individuelles ; celles-ci peuvent avoir été mises en place lors de séances de cours, mais également dans le cadre

d'activités pédagogiques extracurriculaires (semaine de l'Europe, voyage à l'étranger, club sciences, etc.). Ces expériences, même modestes, ont le mérite d'étayer la réflexion pédagogique, de lui donner corps, et d'éviter les généralisations abstraites. De ce fait, le jury ne peut que recommander aux futurs candidats de s'impliquer dans des projets concrets, y compris en dehors des Sections Européennes existantes (dispositifs de DNL).

L'exposé et l'entretien :

L'épreuve orale évalue les compétences à la fois linguistiques et didactiques du candidat.

Au cours des dix premières minutes, le candidat est invité à présenter les aspects marquants de son expérience personnelle et professionnelle, dans la perspective où il serait amené à enseigner sa discipline en langue étrangère. L'exposé ne consiste pas à répéter ce qui figure dans le dossier papier. Il ne se limite pas non plus à décrire un parcours personnel, mais doit prendre appui sur une, voire plusieurs activités pédagogiques menées avec des élèves, que celles-ci aient été effectivement mises en œuvre, ou qu'elles soient seulement envisagées.

Un certain nombre de candidats ont assisté à des cours de DNL en Section Européenne, ce qui leur confère un avantage certain. Le fait de s'être intéressé de près à la DNL leur a généralement permis d'en saisir les enjeux, et de mieux en appréhender la réalité concrète.

Le jury tient également à rappeler l'importance du travail collaboratif entre l'enseignant de DNL et ses collègues linguistes. L'articulation du cours de DNL avec le cours de langue vivante doit être conceptualisée et réfléchi. Certains candidats à la Certification méconnaissent les enjeux et les modalités de l'enseignement d'une langue étrangère, ce qui les pénalise au moment d'envisager de possibles mises en œuvre (scénarios pédagogiques, mise en activité des élèves, tâches orales, etc.). On ne peut qu'encourager les candidats à s'informer sur la démarche actionnelle, le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, les épreuves du Baccalauréat.

Le jury a également constaté la place parfois démesurée de l'acquisition du lexique dans les projets présentés. Un certain nombre de candidats concentre en effet l'essentiel de leur réflexion pédagogique sur l'introduction du vocabulaire spécifique à une DNL ou une thématique donnée, au détriment des activités langagières (compréhension de l'oral et de l'écrit, expression orale et écrite). Or, les enjeux de la pratique d'une langue vivante étrangère en DNL sont beaucoup plus larges, et les outils langagiers ne se résument pas au vocabulaire: pour communiquer, l'élève aura certes besoin d'utiliser du lexique, mais il devra intégrer ce lexique à des énoncés complexes, et, surtout, véhiculer un message pour ses interlocuteurs, ce qui implique la prise en compte de savoirs et de savoir-faire multiples (grammaire, phonologie, savoir-être, dimension culturelle, etc.).

Au cours de l'entretien, le jury attend du candidat qu'il soit prêt à justifier sa réflexion pédagogique et l'invite à s'engager dans un réel dialogue professionnel, dépassant l'exposé

d'actions et d'expériences juxtaposées. Les questions des examinateurs visent à approfondir cette réflexion et, le cas échéant, à l'aider à envisager d'autres pistes.

Cette année encore, le jury a apprécié la réactivité des meilleurs candidats et leur capacité à se détacher de leur dossier afin d'élargir la discussion. Les candidats les mieux notés ont également fait preuve de réelles qualités de communication : la richesse de la langue et l'authenticité phonologique se sont souvent avérées déterminantes.

De manière plus générale, le jury souhaite rappeler l'importance d'une exposition la plus fréquente possible à des contenus en langue étrangère. Cette exposition permet de nourrir les démarches pédagogiques individuelles. Ainsi, les meilleurs candidats ont su appuyer leurs propositions sur une connaissance précise des (res)ources à leur disposition (sites web pédagogiques, extraits de fiction, media étrangers, etc.).

V : Conseils aux futurs candidats :

Le jury encourage les candidats qui n'ont pas été validés à poursuivre leurs efforts et à s'engager dans une nouvelle année de préparation. Pour les accompagner dans cette dynamique, le jury les invite à suivre les recommandations suivantes :

Prendre l'attache de l'Inspection afin de l'informer du projet.

Saisir toutes les opportunités pour assister à des séances de DNL dans leur établissement ou auprès de collègues d'autres établissements.

Assister à des cours de langues vivantes afin de mieux percevoir les spécificités de l'enseignement des langues vivantes (approche actionnelle, entraînement aux activités langagières de réception et d'expression, gestion de la classe en langue vivante, injection du lexique, ancrage culturel, gestion de l'erreur, élaboration de la trace écrite ou orale, conception de l'évaluation).

Approfondir la réflexion pédagogique et didactique quant à l'articulation entre le cours de langue et le cours de DNL, travailler en étroite collaboration avec les professeurs de langues.

S'appuyer sur le projet d'établissement et le projet académique dans la réflexion menée sur l'enseignement d'une DNL.

S'exposer le plus fréquemment possible à des contenus en langue étrangère. Non seulement cette exposition permet-elle de « garder le contact » avec le pays et la langue étrangère, mais elle vient nourrir les démarches pédagogiques individuelles.

VI : Ressources et rappel des textes règlementaires :

Texte fondateur

Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré
Circulaire n° 92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n° 33 du 3 septembre 1992.

Réforme du bac 2021 : les SELO et DNL hors SELO

Mise en place des SELO et dispositifs DNL hors SELO dans le cadre de la réforme du lycée et du bac 2021

Arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. n° 3 du 17 janvier 2019, relatif aux conditions d'attribution de l'indication section européenne et de l'indication discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

Baccalauréat professionnel

Indication « Section européenne » au baccalauréat professionnel

Arrêté du 21 août 2006 publié au BO n°34 du 21 septembre 2006

La DNL au collège

Organisation des enseignements - modification

Arrêté du 16 juin 2017 publié au B.O. n° 22 du 22 juin 2017, article 5.

Projet académique 2018 – 2021 :

<http://www.ac-amiens.fr/projet-academique.html>

Portail national des LV :

<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>

La clé des langues :

<http://cle.ens-lyon.fr/cle>

Emilangues :

<http://www.emilangues.education.fr/>

CIEP :

<http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel>

Sites Eduscol disciplinaires concernant l'enseignement de la DNL :

Histoire – géographie :

<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/enseigner-lhistoire-et-la-geographie-en-dnl.html>

Mathématiques :

<http://eduscol.education.fr/maths/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/disciplines-non-linguistiques-dnl.html>

Sciences de la Vie et de la Terre :

<http://eduscol.education.fr/svt/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/ouverture-a-linternational/enseigner-en-dnl-discipline-non-linguistique.html>

Physique – Chimie :

<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/enseigner/ressources-par-dispositif-et-enseignement/enseigner-en-dnl-et-emile.html>

Conclusion :

Nous rappelons que l'obtention de la certification DNL complémentaire ne peut être envisagée sans une préparation rigoureuse de l'épreuve.

La seule maîtrise de la langue vivante ne peut suffire à l'obtention de la certification. Les candidats doivent avoir réfléchi à la spécificité et à l'intérêt de l'enseignement d'une DNL, à l'articulation du cours de DNL avec le cours de LV. Il ne s'agit pas de traduire un cours en LV. Un projet pédagogique réfléchi et élaboré en équipe témoigne d'une réelle motivation des candidats à l'obtention de la certification.

Les futurs candidats sont invités à consulter le Plan Académique de Formation afin de s'informer sur les offres de formation.

Nous les encourageons également à prendre l'attache des services de la DAREIC pour connaître les possibilités de stages à l'étranger proposés aux professeurs désireux d'enseigner une discipline non linguistique en langue étrangère.

La présidente du jury